

# Communauté de communes des Coteaux macariens

---

## COMPTE RENDU DE REUNION N° 71

**Le 2 octobre 2012**

Date convocation : 25 septembre 2012

---

Convoqués : titulaires et suppléants

~ Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille douze, le 2 du mois d'octobre, le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Saint Pierre d'Aurillac sous la présidence de M MESNARD, président de la CDC.

*Etaient présents(es)* : Mesdames et Messieurs LAPORTE Roland, LENGAIGNE Edouard, LACAZE Jean Paul, DUMEAU François, BELLARD Alain, DARCOS Annie, DELONG Martine, DUBRANA Sophie, JOANCHICOY Henry, DUMARTIN Xavier, MORENO Manuel, DUBOSC Colette, BOULIN André, PATANCHON Philippe, PEMPTROIT Danielle, LASSARADE Florence, GAZZIERO Lucien, BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Auguste, CHAUMONT Jean Marc, ETIENNE Nicole, DUVILLE Laurent, MALLET Martine, DESCAT Bertrand, CORBANESE Jean, HILAIRE Michel, DUSSILLOLS Francis, LAPRIE Paulette, GRASSET Thierry, LARROUY Anne, LARTIGAU David, MESNARD Philippe, TAUZIN Bruno.

*Etaient excusés(es)* : Mesdames et Messieurs JAUSSERAND Jean Pierre, FAVARD Annie, GALLET Stéphane, BARTHET-BARATEIG Francis, COSSON Vincent, SCARAVETTI Dominique, DEBIEUVRE Joëlle, COMBRET Josiane, BARRERE Marie Josée, MARQUETTE Patrick.

Secrétaire de séance : Monsieur CORBANESE Jean.

---

## INTRODUCTION du PRESIDENT

---

Monsieur le Président introduit la réunion et excuse les absents.

Ensuite, il demande si le compte-rendu du précédent Conseil communautaire peut être adopté.

Monsieur HILAIRE précise que, page 3, il faudrait remplacer son intervention par « transfert des missions des FPE vers le SISS ».

Cette modification ajoutée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande ensuite au Conseil de bien vouloir ajouter un sujet à l'ordre du jour : les délégués de Caudrot au Pays et au Syndicat du Dropt.

L'ensemble du Conseil est d'accord pour cet ajout.

Monsieur le Président ajoute ensuite que la commune de Caudrot a fait passer une délibération indiquant les élus proposés par le Conseil municipal :

- au Pays des Rives de Garonne : Monsieur NETTE
- au Syndicat mixte des bassins versants du Dropt : Monsieur NETTE, titulaire, et Monsieur DELONG, suppléant.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour nommer les représentants proposés comme proposé :

- Pays des Rives de Garonne : Monsieur NETTE
- Syndicat mixte des bassins versants du Dropt : Monsieur NETTE, titulaire, et Monsieur DELONG, suppléant.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Président propose ensuite aux Vice-présidents de présenter les sujets de chacune de leurs commissions à leur tour.

---

## **Commission finances (1)**

---

Madame DELONG prend la parole et explique :

Concernant les annulations de la dette :

Plusieurs dossiers de surendettements sont actuellement instruits par la justice qui demande l'accord du Conseil communautaire pour pouvoir annuler la dette concernant la redevance ordure ménagère de certains contribuables.

Cette demande concerne 4 dossiers dont les montants sont les suivants :

- ~ 346,38 €
- ~ 225,44 €
- ~ 123,03 €
- ~ 263,38 €

Afin de pouvoir donner suite aux dossiers, Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer.  
*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Concernant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Madame DELONG explique qu'afin d'évaluer les charges du transfert des Syndicat des Sports, il est proposé au Conseil communautaire de rapporter la délibération 2009-378 désignant les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour mettre à jour cette Commission.

La parole est donnée à Claire BOUCHAREINC qui explique que la délibération indiquait que la CLECT était composée de deux membres par commune membre de la CDC sans indiquer les personnes. Elle suggère qu'il ne soit aujourd'hui nommé qu'un seul représentant par commune, cela étant conforme à la loi.

Après une adhésion de l'ensemble du Conseil sur ce principe, un tour de table est proposé pour que chacun désigne le titulaire et le suppléant de la CLECT :

<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>CAUDROT</b>	M. JAUSSERAND	M. LANGAIGNE
<b>PIAN SUR GARONNE</b>	M. BELLARD	M. PEREZ
<b>SAINT ANDRE DU BOIS</b>	Mme DELONG	Mme DUBRANA
<b>STE FOY LA LONGUE</b>	M. JOANCHIQUOY	M. BENTEJAC
<b>ST GERMAIN DE GRAVES</b>	M. DUMARTIN	M. MORENO
<b>ST LAURENT DU BOIS</b>	Mme LAURENT	M. CHORB
<b>ST LAURENT DU PLAN</b>	M. BOULIN	Mme OSSUL
<b>ST MACAIRE</b>	M. PATANCHON	M. SCARAVETTI
<b>ST MAIXANT</b>	M. CHAUMONT	M. BALANS
<b>ST MARTIAL</b>	Mme COMBRET	Mme BARRERE
<b>ST MARTIN DE SESCAS</b>	Mme ETIENNE	Mme MALET
<b>ST PIERRE D'AURILLAC</b>	M. DELIGNE	M. CORBANESE
<b>SEMENS</b>	M. LARTIGAU	M. MARQUETTE
<b>VERDELAIS</b>	M. MESNARD	M. TAUZIN

*(Certaines communes ont communiqué les titulaires et suppléants après en avoir parlé avec leurs Conseils municipaux mais ont été rajoutées dans un souci de lisibilité.)*

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur le principe de la composition de la CLECT.

>La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame DELONG explique ensuite à l'assemblée qu'une demande d'étude financière est en cours auprès du Département. Elle devra nous aider pour l'élaboration du prochain budget. La commission Finances travaillera sur ce sujet.

---

## **Commission économie et tourisme (2)**

---

Monsieur PATANCHON prend ensuite la parole pour présenter les dossiers de la Commission 2.

D'abord, il explique que le recrutement du chargé de mission communication et développement touristique est en cours : sur les 75 candidatures reçues, 8 personnes ont été reçues en entretien le 17 septembre 2012. Sur ces 8 personnes, 3 seront reçues à nouveau le 3 octobre pour un 2eme entretien. En tout état de cause, les 3 personnes encore en lice sont disponibles rapidement.

Monsieur PATANCHON présente ensuite la convention financière d'engagement avec la CDC du Vallon de l'Artolie pour la signalétique.

Dans le cadre du passage dans la phase opérationnelle du groupement de commande « signalétique », il est proposé au Conseil communautaire de voter pour adopter une convention financière avec la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie, chef de file de ce projet. La proposition est de conventionner pour définir que :

- ~ les frais d'investissement seront pris en charge par chaque structure concernée
- ~ les subventions seront centralisées à la CDC du Vallon de l'Artolie, puis redistribuées au prorata des investissements engagés

Par la même convention, il sera proposé à la CDC des Coteaux macariens de s'engager dans un plan de charge d'investissement minimal, jusqu'en 2014 (150 000 € par an pour l'ensemble des 12 CDC du groupement et des ODG + la répartition des coûts pour la prise en charge par un bureau d'étude du suivi et de l'application du marché).

Il donne ensuite lecture de la proposition de Convention nous liant à la CDC du Vallon de l'Artolie :

<b>CONVENTION CADRE</b>  <b>pour la réalisation d'un plan qualité signalétique</b>
--

**Entre**

La Communauté de Communes , représentée par son Président,  
, dûment habilité par délibération en date du .....2012 ;

**et**

La Communauté de Communes , représentée par son Président,  
, dûment habilité par délibération en date du .....2012 ;

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la réalisation d'un Plan Qualité Signalétique

Les objectifs du Plan Qualité Signalétique sont :

**Article 2 : Maîtrise d'ouvrage de l'opération**

Pour faciliter la mise en œuvre du Plan Qualité Signalétique, les membres du groupement confie à la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

Par cette délégation de maîtrise d'ouvrage, la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie :

- ~ réalisera les demandes de subvention
- ~ assurera le suivi des paiement des subventions
- ~ encaissera les subventions de la Région Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde.

**Article 3 : Comité de pilotage et gouvernance**

Le comité de pilotage du groupement de commande assurer le suivi de réalisation du Plan Qualité Signalétique.

Il est composé de :

#### **Article 4 : Disposition financière et technique**

En tant que maître d'ouvrage délégué de l'opération, la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie dépose les demandes de subventions pour le financement du Plan Qualité Signalétique» auprès des partenaires de l'opération (Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, LEADER, autres,...).

La Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, en tant que maître d'ouvrage délégué, encaissera les subventions réajustées en fonction du montant réel des factures. Elle en reversera une quote-part à chaque communauté de communes ayant passé commande sur les postes éligibles :

Le coût global de l'opération est estimé à 2 063 000€ et concerne l'achat et la pose de panneaux de signalisation.

L'achat et la pose des panneaux de signalisation est formalisé par le marché public à bon de commande signé avec l'entreprise Signo Girod Schelle.

Chaque membre du groupement a la capacité (en sa qualité de maître d'ouvrage principal) de :

- ~ Passer commande
- ~ Réceptionner les travaux
- ~ Régler directement la prestation de l'entreprise Signaux Chirod Chelle

Le coordonnateur

- ~ Centralise et coordonne les commandes
- ~ Centralise et coordonne les travaux
- ~ Centralise les factures acquittées
- ~ Etablit un état récapitulatif des factures acquittées en vue de solder les subventions acquises.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de réalisation du Plan Qualité Signalétique.

#### **Article 6 : Litiges relatifs à la présente convention**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Lestiac sur Garonne, le

SIGNATURE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Madame ETIENNE demande si on a la possibilité de connaître les prix des signalétiques. Claire BOUCHAREINC répond que c'est l'objet du Marché qui a été signé avec l'entreprise Signaux Girod Chelle : l'entreprise va être en mesure de faire des devis au regard des catalogues projets de chaque commune. Aujourd'hui, il n'est donc pas encore possible d'avoir les prix.

Monsieur LENGAIGNE interroge pour savoir si de nouvelles demandes des communes pourront être prises en compte. Claire BOUCHAREINC répond que les catalogues projets vont être renvoyés aux communes et qu'ils pourront être mis à jour ; les nouvelles demandes seront donc prises en compte.

Monsieur LARTIGAU demande si la démarche est obligatoire. Monsieur PATANCHON répond qu'il est important pour la bonne conduite du projet de jouer le jeu.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à signer la convention financière liant la CDC des Coteaux Macariens au groupement de commune Signalétique.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité*

Monsieur PATANCHON fait ensuite un point sur les dossiers en cours et explique que tant pour la piste cyclable que pour la zone d'activité, la Commission est en attente des retours des bureaux d'études qui sont en train de travailler.

---

### **Commission environnement (3)**

---

Monsieur BELLARD prend ensuite la parole et présente les dossiers de la Commission 3.

Dossier des travaux à réaliser sur les berges du BEAUPOMME sur la commune de Saint Martin de Sescas :  
Monsieur BELLARD informe que les subventions et dérogations du Département ayant été accordées, l'entreprise qui réalise les travaux a été retenue (EIFFAGE) ; les travaux de confortement des berges pourront commencer courant octobre.

Ouvrages dangereux :

> Saint Germain de Graves

Monsieur BELLARD explique que l'ouvrage litigieux sur le ruisseau « Birot » situé sur la commune de St Germain de Graves a finalement été détruit par les propriétaires, suite à la mise en demeure par la Police de l'eau.

> Saint Pierre d'Aurillac

Monsieur BELLARD explique qu'un ouvrage menaçant a été identifié sur le ruisseau « Madeleine » entre St Pierre et St Martin ; le suivi du dossier est assuré par notre technicien rivière, Sébastien Lavigne, qui a envoyé un courrier aux deux propriétaires et est donc dans l'attente des suites.

Inondations à Saint Maixant :

L'effacement des berges pour réguler le Galouchey est en cours : un géomètre a été commandé pour réaliser les levés topo qui devront permettre de définir le gain naturel qui pourra être réalisé grâce à l'effacement des berges.

5eme tranche d'entretien des ruisseaux :

Les demandes de subventions ont été envoyées ; les travaux devraient être lancés fin 2012 pour une réalisation à cheval 2012/2013.

Plan de Désherbage Communal (PDC) :

Monsieur BELLARD rappelle que fin 2013, le désherbage des communes sera conditionné à l'obtention du « Certi-phyto ». Il interroge alors sur la nécessité de faire agréer l'ensemble des personnels communaux du canton. Dans ce cadre, il informe que le technicien rivière fera passer dans les communes un questionnaire pour savoir où chaque commune en est par rapport à cette démarche et proposer ensuite à la Commission de travailler au PDC au regard des résultats de ce questionnaire.

Mesures européennes :

Monsieur BELLARD explique que la circulation des eaux, et notamment dans le Galouchey, est regardée de près par le Département dans le cadre des nouvelles directives européennes. Un barrage a été identifié comme devant être déposé. Catherine TAVERNY du Département suit ce dossier avec notre technicien rivière, Sébastien LAVIGNE.

Demande de retrait du Syndicat du Dropt

Monsieur BELLARD rappelle au Conseil qu'à plusieurs reprises, celui-ci a demandé son retrait du Syndicat du Dropt mais les délibérations n'ont pas pu être reçues par la Sous-préfecture (en raison notamment du délai par rapport à la modification des statuts dudit Syndicat).

Il rappelle également que la CDC cotise environ 5 000 € par an pour l'adhésion au Syndicat qui concerne 400m de berges d'un côté. Le manque de cohérence de cette intervention pour la CDC la pousse à demander son retrait de ce Syndicat.

Monsieur LAPORTE ajoute que cette adhésion est trop cher pour les peu de berge concernée. Il précise qu'il n'y a jamais eu de travaux de réalisés, à l'exception d'une intervention lors d'une inondation exceptionnelle.

Madame DUBOSC demande dans quelle mesure le Syndicat peut refuser notre refus. Monsieur LAPORTE répond que c'est une question de majorité au Conseil syndical.

Monsieur le Président interroge sur la nécessité d'aller plaider notre cause auprès du Syndicat du Dropt ou à la Sous-préfecture. Monsieur BELLARD confirme et indique la nécessité de reprendre une délibération et de l'appuyer devant les services de la Sous-préfecture.

Monsieur le Président demande alors au Conseil communautaire de formuler une nouvelle demande de retrait.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité*

Monsieur BELLARD informe le Conseil que Thomas CHAMBOEUF, nouveau technicien rivière, est intervenu pour 2 journées de formation au Collège de Pian sur Garonne sur la thématique Environnement – Nature – Eau.

---

## **SIPHEM**

---

> TEPOS (Territoire à Energie Positive)

Monsieur LARTIGAU explique que Valérie ARNAUD pourra venir au prochain Conseil communautaire pour expliquer la démarche et répondre aux questions sur ce sujet.

> PLH

Monsieur LARTIGAU rapporte les propos de Valérie ARNAUD qui indique qu'il faudra prendre une délibération lors du prochain Conseil Communautaire sur ce sujet afin que l'on puisse être acteur du PLH, et que le SCOT puisse s'appuyer sur le PLH et non s'imposer au PLH.

Il est proposé aux élus de reprendre le dossier PLH et de se réunir avec le SIPHEM le 30 octobre 2012 à 14h00 à la CDC pour amender et discuter du projet.

---

## **Commission logement et cadre de vie (4)**

---

Monsieur GAZZIERO prend la parole et présente les sujets de la Commission 4.

### Attribution d'une aide OPAH

Monsieur GAZZIERO explique que dans le cadre de l'OPAH pilotée par le SIPHEM, une demande de subvention concernant le fonds énergie pour un propriétaire occupant de la commune de Semens, a été sollicitée dans le cadre d'un plan de financement élargi. La part de la CDC s'élève à 411 euros.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour l'attribution de cette subvention.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité*

### Chalets d'urgence : mise à disposition des chalets par le Conseil Général

Monsieur GAZZIERO présente au Conseil communautaire la convention de mise à disposition des chalets par le Département pour une durée de 20 ans.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer afin de lui donner l'autorisation de signer ladite convention.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité*

Monsieur GAZZIERO présente ensuite l'avancée du dossier : les permis de construire sur les deux communes ont été accordés. Il a fallu diviser les parcelles sur lesquelles reposaient les chalets en vue de la mise à disposition des terrains : des documents d'arpentage ont été commandés au Cabinet Ecande. Celui de St Maixant est finalisé et celui de St Pierre est en cours. De plus, des sondages de sol ont été réalisés pour savoir si les chalets pouvaient être installés sur micro-pieux avec plancher bois ou si une dalle classique était nécessaire. Il semblerait que la pose de micro-pieux soit possible.

---

## **Commission voirie (5)**

---

Monsieur LAPORTE prend la parole pour faire un point sur les dossiers de la Commission 5. Les agents en charge du faucardage commencent le 3<sup>e</sup> passage. Monsieur LAPORTE attire l'attention des élus sur le fait que ces agents perdent beaucoup de temps avec la mise à disposition du matériel communautaire : tentes et marchés de pays. Concernant le tracteur, Monsieur LAPORTE indique que l'entreprise retenue a pris du retard dans la livraison et que l'épaveuse et le tracteur devraient normalement être livrés semaine prochaine.

---

## **Commission social et éducation (6)**

---

Monsieur LARTIGAU prend la parole pour présenter les dossiers de la Commission 6.

### Questionnaire « transport à la demande »

Au cours de la commission 6 du 13 septembre 2012, les élus ont souhaité que le conseil communautaire du 2 octobre se positionne sur les modalités de diffusion du questionnaire :

Les membres de la commission 6 proposent :

- Que le questionnaire (adressé à tous les élus avec la convocation du conseil communautaire) soit diffusé via les partenaires institutionnels (CAF, MSA, MDSI, Mission Locale, secrétaires des CCAS, centre social...) Il faudra alors adresser un courrier à tous les directeurs de ces institutions pour qu'ils autorisent leur agent à faire ce travail.
- Qu'il y ait un référent par commune pour également diffuser ce questionnaire auprès de la population communale soit par une rencontre au domicile des personnes, soit par téléphone. Relever les noms des personnes qui souhaitent faire ce travail ou préciser le nom par mail ou par téléphone à la CDC.
- Soit par un autre mode (proposition du conseil communautaire ?)

Monsieur LARTIGAU explique que le questionnaire définit les besoins du service ; Il propose qu'il soit relayé par les secrétaires de mairies.

L'ensemble des élus donne leur accord pour que les partenaires sociaux puissent diffuser le questionnaire. Le référent par commune sera désigné par les Conseils municipaux. La réponse sera transmise à la CDC le 15 octobre.

Monsieur LARTIGAU rappelle que le Département propose un service de transport de proximité : il est important de tenir compte de ce projet et d'être cohérent avec ce service. Par exemple, nos prix devront être alignés sur ceux du Département. De la même façon, la réservation sera faite en ligne avec un numéro vert. Il faudra également relier Trans-Gironde : le questionnaire devrait pouvoir nous aider à répondre mieux à ce point. Le projet est pour l'instant un projet commun avec le Département.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de délibérer pour valider le questionnaire et ses modalités de diffusion, à savoir via les partenaires sociaux et les communes.

*> La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur LARTIGAU présente le calendrier prévisionnel : dès l'accord du conseil communautaire, un courrier sera envoyé aux différents partenaires, leur demandant une réponse pour le 15 octobre 2012 au plus tard.

Le 18 octobre à 17 h 30 à la cdc : réunion avec les référents des différents partenaires (ceux qui seront autorisés à participer à la diffusion des questionnaires).

A partir de cette réunion, les partenaires auront deux mois pour collecter les informations.

Une analyse des questionnaires sera réalisée courant janvier 2013.



### Maison de la Petite Enfance

Monsieur LARTIGAU présente le bilan de la Maison de la Petite Enfance qui s'est tenu lors du Comité de Pilotage du 21 septembre 2012.

En effet, un comité de pilotage (élus + PMI, CAF, MSA) s'est réuni pour faire le bilan de fonctionnement de ce service. Cette réunion a duré toute la journée et a abordé :

- le matin le fonctionnement de la crèche familiale
- l'après midi le fonctionnement du multi accueil dans son ensemble

Dans l'ensemble, si ce service fonctionne plutôt bien en termes de taux de remplissage et de qualité d'accueil, il apparaît nécessaire de réajuster et de retravailler certains points.

La directrice du multi accueil travaillera en ce sens et sera accompagnée dans sa réflexion par la coordonnatrice enfance jeunesse et la directrice générale des services.

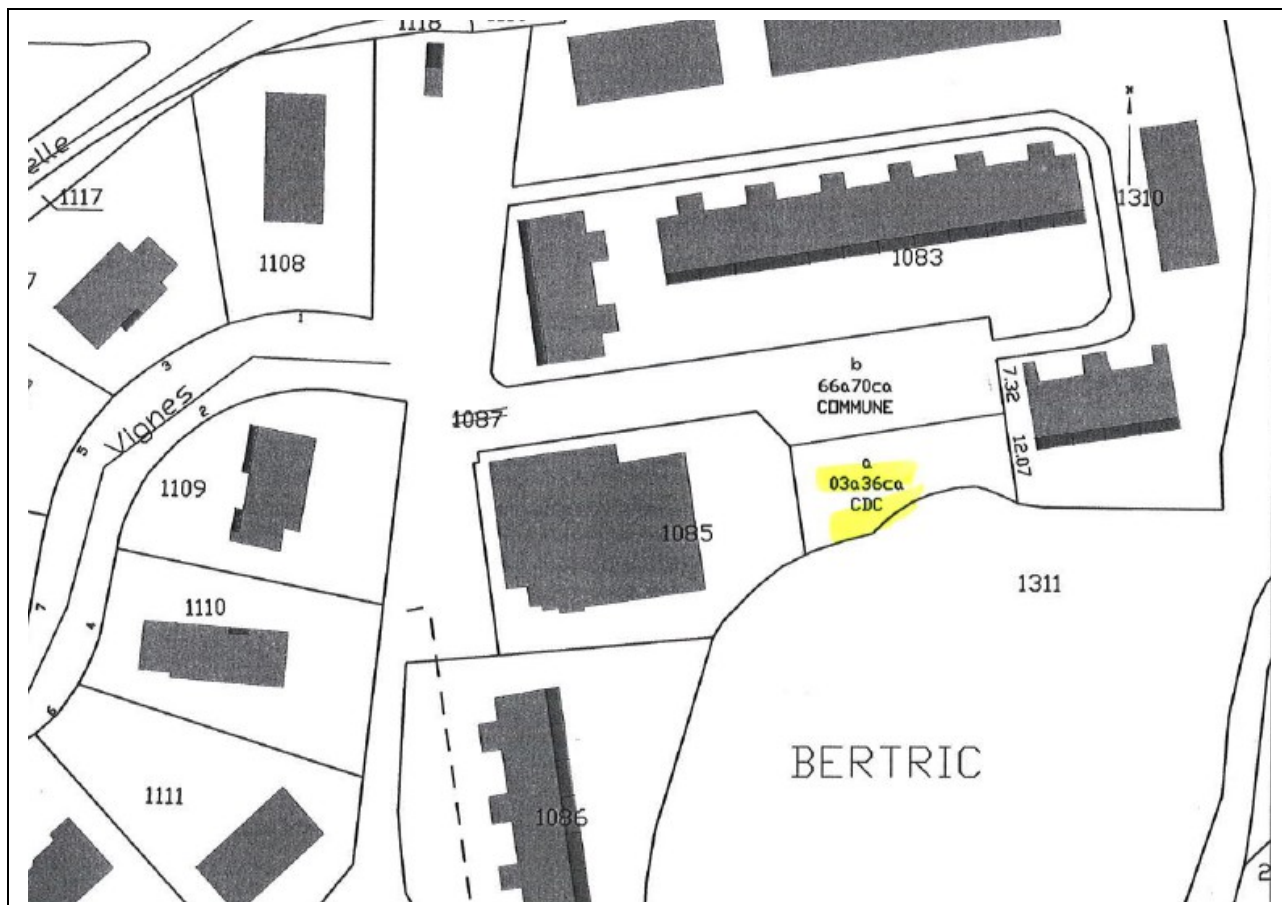
L'idée est de pouvoir améliorer le fonctionnement général de ce service sans générer de coût supplémentaire. Un autre comité de pilotage aura lieu pour analyser ce travail.

Monsieur LARTIGAU demande si les élus ont de questions sur le sujet.

### Acquisition de la parcelle attenante et du bâtiment dit « Bertric » :

Monsieur LARTIGAU fait un point au Conseil communautaire sur l'avancée du chantier de Bertric. Il explique que, suite aux démolitions, il s'est avéré que le plancher était un plancher hourdis. Ainsi, la démolition interviendra sur la première chape seulement et cela n'engendre pas de surcoût pour la CDC.

Par ailleurs, Monsieur LARTIGAU présente au Conseil communautaire la parcelle attenante au bâtiment ALSH de Verdélais, issue de la division parcellaire, pour une contenance de 03 a et 36 ca. La commune de Verdélais cède la parcelle à titre gratuit à la CDC.



Monsieur le Vice-président propose au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour acquérir, à titre gratuit, la parcelle attenante au bâtiment ALSH de Verdélais, issue de la division parcellaire, pour une contenance de 03 a et 36 ca à titre gratuit.

Monsieur CORBANESE regrette de ne pas avoir eu le plan de la parcelle avant.

Monsieur le Président fait passer le plan au Conseil communautaire pour que chacun puisse en prendre connaissance.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur LARTIGAU informe ensuite que les réunions de chantier se tiennent le vendredi matin à 10h00 sur place.

#### Bilan intermédiaire des ALSH :

Monsieur LARTIGAU expose que le bilan intermédiaire de fonctionnement des ALSH aura lieu le jeudi 18 octobre 2012 et abordera l'année 2012 et les perspectives 2013 dans le but de préparer le budget 2013.

#### Les ados :

Pour les actions ados, la commission souhaite que les structures soient force de proposition en déposant à la CDC leur projet pour 2013 avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la réflexion sur ce public que la commission devait engager et vu le nombre important de réunions que génère cette commission, les membres présents souhaitent que des priorités soient définies. C'est pourquoi, considérant que les associations AVL et CVLV proposent déjà des actions pour ce public, les membres présents souhaitent se donner le temps de la réflexion et s'attacheront plutôt à ce qu'il y ait une vraie cohérence et complémentarité dans les projets qui seront proposés par les structures.

#### Validation de l'attribution du lot 2 de la Commission d'Appel d'Offre pour les travaux de réalisation de l'ALSH à Verdélais

La parole est donnée à Claire BOUCHAREINC qui expose que suite à la nouvelle publication du lot, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le vendredi 7 septembre à 14h afin d'ouvrir les plis, puis le lundi 17 septembre à 18h afin d'entendre l'analyse des offres.

La CAO propose donc au Conseil communautaire l'attribution du lot suivant :

Entreprise	Offre de base (€ HT)	Variante (€ HT)
SIREC 33600 Pessac	<b>58 280.21</b>	98 737.45
SIAN BATIMENT 33320 Eysines	61 848.41	87 588.33
AMG AQUITAINE 33290 Ludon Médoc	64 405.89	83 563.31
ARC DESIGN ETANCHEITE 33470 Gujan Mestras	68 855.95	111 612.97

Claire BOUCHAREINC explique que l'estimatif de l'architecte avait estimé ce lot à 30 000 € HT. Or, il est apparu à l'ouverture des plis et suite à l'analyse des offres également que cet estimatif était faussé. Il semble que les prix proposés, étant proches et conformes techniquement au dossier de consultation des entreprises, soient compétitifs. Toutefois, la variante (la toiture végétalisée) représente un fort surcoût qui n'avait pas été estimé de la même façon par l'architecte. Ce dernier a expliqué à la CAO que l'investissement n'était pas réellement justifié par les économies d'énergies ensuite.

La CAO, compte-tenu de l'enveloppe globale prévisionnelle, propose de retenir l'entreprise la moins-disante, sans la variante : entreprise SIREC. Ainsi, l'enveloppe globale de 600 000 € HT est respectée.

Monsieur BELLARD interroge sur le delta important qui existe entre l'estimatif et les prix de l'offre de base. Monsieur LARTIGAU répond que l'architecte a aussi surévalué d'autres lots, ce qui permet en moyenne de rester dans l'enveloppe globale.

Monsieur HILAIRE demande quel est le total de l'ensemble des lots. Monsieur LARTIGAU répond que le total est d'environ 550 000 € HT.

Monsieur DUSSILLOLS ajoute que lors de l'ouverture des plis, on a pu constater que les entreprises les plus chères correspondaient à l'estimatif de l'architecte. Mais, la concurrence sévère entre les entreprises a permis une baisse des prix générale.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour retenir l'entreprise SIREC dans son offre de base.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour information de l'ensemble des délégués communautaire, voici le tableau récapitulatif du marché*

attribué :

Prix global travaux ALSH					
N°	Nature du lot	entreprise retenue	prix HT	estimatif archi	variante
1	Gros œuvre	CHAVAUX	129 000,00 €	182 000,00 €	
2	étanchéité	SIREC	58 280,21 €	30 000,00 €	
3	serrurerie	GF3M	32 937,50 €	45 000,00 €	
4	menuiseries alu	GF3M	80 552,00 €	70 000,00 €	
5	menuiseries bois	TCB	35 617,81 €	35 000,00 €	
6	plâtrerie	GETTONI	21 593,50 €	30 000,00 €	
7	plafonds suspendus	GETTONI	6 092,00 €	18 000,00 €	
8	plomberie	LPM énergies	52 014,16 €	50 000,00 €	
9	électricité	LAPORTE	30 260,00 €	40 000,00 €	580,00 €
10	carrelage	JML Bâtiment	22 012,94 €	25 000,00 €	
11	peinture	SN DARCOS	20 375,63 €	20 000,00 €	
12	sols souples	CABANNES	13 851,60 €	20 000,00 €	
13	aménagement paysager	SARL Nova Flore	40 749,00 €	35 000,00 €	
<b>TOTAL HT</b>			<b>543 336,35 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>649 830,27 €</b>		

---

## Commission sport et culture (7)

---

Monsieur CORBANESE prend la parole et présente les dossiers de la Commission 7.

### CAP 33 :

Monsieur CORBANESE explique que la CDC est en attente du bilan 2012 dressé par la CDC du Réolais.

### Fête du sport :

Monsieur CORBANESE félicite les acteurs de cet évènement, et remercie les élus qui ont été acteurs de cette manifestation. Cette fête a été intéressante, pour les élus et pour les associations qui ont pu se présenter les uns aux autres, mais aussi aux administrés.

La fête du sport a également accueilli l'inauguration du Pôle sportif qui a été une belle réception.

### Mise en réseau des lectures publiques

Monsieur CORBANESE explique qu'une réunion s'est tenue à la CDC le 1<sup>er</sup> octobre 2012 qui était intéressante et a permis d'avancer sur le sujet.

La phase 3 permettra la recherche d'implantation pour mise aux normes « Conseil Général » des points lectures et de voir les bâtiments et savoir s'ils conviennent pour le projet. Après, le Bureau d'études (BE) proposera une programmation sur plusieurs années pour voir où on commence le projet.

Le BE et le CG ont pu lever les inquiétudes des bénévoles, inquiets du retrait de leur compétences et libertés. Ils ont pu affirmer que l'objet de l'étude était d'appuyer les bénévoles et de travailler avec eux, car rien ne pourra se faire sans eux. Monsieur CORBANESE rappelle ensuite que les aides pourront être obtenues que si la programmation est faite sur l'ensemble du territoire ; cela concerne tout le territoire, y compris les communes qui n'ont pas de point lecture. L'ensemble des communes avec des points lecture ont pu lors de cette réunion affirmer leur volonté de faire partie du projet et souhaitent recevoir le BE pour approfondir l'étude.

Les estimations faites dans la 2<sup>eme</sup> phase semblent justes. Pour l'instant, des aides importantes du Département et de l'Etat nous sont promises, mais il faut faire attention à ne pas passer à côté. La DRAC fait même l'avance de trésorerie.

Le projet avance, la Commission ambitionne de bientôt « être dans le concret ». Les principaux bénéficiaires seront les bénévoles, mais surtout les habitants.

La suite du projet, une fois que l'étude de la phase 3 sera à son terme, il faudra embaucher un(e) coordinateur(ice) pour mettre en liaison et faire avancer le projet.

### Demande de subvention auprès du CG pour le poste de Jean-Noël SERRU

Monsieur le Président explique ensuite au Conseil que le Département propose des aides financières pour la

mise en place d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de l'ordre de trois fois 5 000 €, aide financière que la CDC pourrait recevoir concernant le poste de Jean-Noël SERRU.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour demander cette aide à la création d'emploi.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

## **Fonctionnement général de la CDC :**

---

### Demande de modification des modalités d'attribution d'indemnités pour les agents de la Communauté de communes embauchés par CAE/CUI

La parole est donnée à Claire BOUCHAREINC qui expose qu'une délibération en date du 28 avril 2011 avait proposé l'attribution d'un régime indemnitaire pour les agents bénéficiant de contrat CAE/CUI dans la collectivité. Pour être conforme à la décision de la Commission du personnel et pouvoir appliquer le même régime indemnitaire à tous les nouveaux agents, il convient de modifier la délibération et de proposer :

- ~ l'attribution mensuelle de 30% du 12e du traitement mensuel au bout d'un an d'ancienneté
- ~ l'attribution mensuelle de 60% du 12e du traitement mensuel au bout d'un an d'ancienneté
- ~ l'attribution mensuelle de 100% du 12e du traitement mensuel au bout d'un an d'ancienneté

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour modifier ce régime indemnitaire.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Étude sécurité aux abords du collège : composition du Comité de Pilotage

Monsieur le Président explique au Conseil qu'un groupe de travail s'est réuni pour réfléchir à l'élaboration du cahier des charges pour l'étude préalable aux travaux des abords du collège. Monsieur HILAIRE avait demandé au Centre Routier Départemental de réfléchir à la problématique et cela a permis d'avoir une esquisse montrant les possibilités d'évolution de cet espace. Toutefois, recruter un bureau d'études reste nécessaire. C'est pourquoi, un cahier des charges sera proposé lors d'une réunion du 11 octobre 2012, grâce aux services du Département. Il devra permettre de répondre à la problématique de manière urgente dans un premier temps puis générale à moyen terme.

Monsieur le Président indique qu'afin d'assurer la bonne réalisation et le suivi de l'étude et des travaux de la mise en sécurité des abords du collège, il est proposé au Conseil communautaire de désigner les membres du Comité de Pilotage sur ce dossier.

Monsieur HILAIRE demande à ce que le Conseil général soit membre du Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage est donc composé comme suit :

- ~ élus de la Communauté de communes : Mme BARRERE, Mme DELONG, M. le Président de la CDC
- ~ élus des communes : Monsieur TAUZIN Patrick, Monsieur BALANS Christian, Monsieur BELLARD Alain, Monsieur GAZZIERO Lucien
- ~ Conseiller général : Monsieur HILAIRE
- ~ Principal : Monsieur CHICHE
- ~ Représentant des enseignants : Monsieur GAUTHIER
- ~ Représentant des parents d'élèves : Monsieur LORRIOT
- ~ SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire) : Monsieur SERRE
- ~ services du Conseil Général :
  - ~ Centre Routier Départemental (CRD) : Monsieur GIACCOBI
  - ~ Agence de Développement Territorial (ADT) : Monsieur BOUTINON
  - ~ service Collège : Madame LAURENT

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour modifier déterminer ce Comité de Pilotage.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur BELLARD informe le Conseil que les travaux d'éclairage prévu au budget 2012 au niveau du parking du collège semblent nécessiter plus de formalisme que prévu. En effet, la CDC avait demandé au Principal s'il était d'accord avec le projet, celui-ci avait répondu que oui. Mais, le Département a demandé à ce qu'une demande écrite officielle soit formulée pour demander l'accord du Département avant toute implantation sur son Domaine.

Monsieur BELLARD demande donc s'il ne serait pas plus intéressant de grouper ces travaux avec le projet d'amélioration de la sécurité des abords du collège.

Monsieur le Président demande s'il y a un danger. Monsieur BELLARD suggère d'en parler à la réunion du 11 octobre.

Monsieur DUMARTIN indique qu'une semaine de la sécurité est en cours et qu'il est important d'éduquer nos enfants pour qu'ils y aillent aux manifestations organisées.

Monsieur BALANS répond que le collège organise ces sorties. Monsieur DUMARTIN répond que ces sorties ne sont pas suffisantes et qu'il faudrait demander au collège de faire un effort pour diffuser ces informations et y amener nos enfants.

### Gironde Numérique

Monsieur DUSSILLOLS prend la parole et explique au Conseil que la présente délibération permettra de rentrer dans la phase opérationnelle pour le renforcement des zones grises, car elle permet de prendre date pour la commande des équipements. Ensuite, les délais sont les suivants :

- 2 mois : mise en commande
- 11 mois : travaux et collecte
- 11 semaines : mise en place de l'équipement

L'opération s'élève à 103 000 € et concerne 97 foyers. La participation de la CDC s'élève à 8 150 € et avait été votée lors du vote du budget 2012.

Pour information, Monsieur DUSSILLOLS ajoute que depuis juin, des rencontres entre Gironde numérique et le Gouvernement ont eu lieu pour examiner les problèmes de structuration des zones rurales et les laissés pour compte de la révolution numérique. Des commissions vont se mettre en place par région dans lesquelles les Collectivités Territoriales seront sollicitées pour mettre à plat cette question

Il ajoute également que l'équipement du collège en fibre optique est arrivé aux portes du collège mais n'est pas reliée à l'établissement car il y a un problème avec Orange de sous-répartiteur à modifier. Une discussion est engagée sur ce sujet entre Gironde Numérique, le collège et Orange.

Concernant la commande du NRA-MED, le dossier technique de mise en place du confortement des réseaux numériques proposé par Gironde Numérique est arrivé en Communauté de communes. Il convient de délibérer sur ce dossier pour entrer dans le planning de commande.

Monsieur DUMARTIN s'interroge sur la rentabilité du projet (103 000 € pour 97 foyers) alors que l'argument déployé pour ne pas desservir les « communes du haut » est le manque de rentabilité du projet et souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

Monsieur DUSSILLOLS répond que la zone grise des « communes du haut » nécessiterait l'implantation de 3 NRA-MED pour cent lignes environ, ce qui multiplie par 3 le cout du projet pour le même nombre de foyers desservis.

Il ajoute qu'il serait intéressant de faire remonter ces situations sous forme de pétitions ou de délibération et affirme que si tel est le cas, il est serait signataire. Il précise que cela n'aboutira pas demain, mais permettra à Gironde Numérique de peser dans cette voie-là.

Monsieur DUSSILLOLS ajoute qu'il y a eu des discussions sur le montant important de ces équipements lié à des situations de monopôle des constructeurs.

Monsieur le Président demande si ces zones grises sont appelées à évoluer. Monsieur DUSSILLOLS répond que oui car la technologie évolue et la fibre optique a une durée de vie limitée à 20 ans. Ainsi, les différents canaux pour véhiculer les signaux numériques vont évoluer.

Monsieur le Président demande comment on peut faire remonter ce genre de problématiques. Monsieur DUSSILLOLS répond que l'on peut faire remonter à l'ARCEP les contradictions que l'on observe entre les besoins de la vie rurale moderne et la réalité de l'accès au numérique. Il suggère ensuite que les communes prennent des délibérations dans ce sens et soient signataires de pétitions. Monsieur le Président confirme l'intérêt de faire savoir le mécontentement.

Monsieur DUSSILLOLS précise qu'il a souvent porté la voix des petites communes.

Monsieur LENGAGNE demande si les zones grises sont délimitées et si elles pourront bientôt être appareillées. Monsieur DUSSILLOLS répond que pour le moment, seuls 50 NRA-MED ont été budgétisés par le Département. Des choix ont été opérés pour leurs implantations sur le département en fonction de critères objectifs comme la densité de population et sont retranscrits dans le Schéma Directeur de Gironde Numérique.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour  
> *La délibération est adoptée par une majorité de 23 voix, 2 contre et 1 abstention.*

#### Dates des prochains Conseils communautaires

Monsieur le Président propose d'organiser deux Conseils communautaires d'ici la fin de l'année :

- ~ **Mardi 13 novembre 2012 : à SAINT GERMAIN DE GRAVES**
- ~ **Mardi 11 décembre 2012 : à SAINT MARTIAL**

Monsieur le Président propose ensuite de déterminer les dates des prochains Bureau en fonction :

- Lundi 5 novembre 2012
- Lundi 3 décembre 2012

Les Bureaux se tiendront à 18h30 à la CDC à SAINT MACAIRE.

---

### **Questions diverses**

---

Monsieur LARTIGAU demande s'il est possible de réviser une carte communale. En effet, il explique que sur la carte communale de SEMENS, la zone constructible définie ne permet pas de délivrer des permis de construire pour bâtir une piscine sur une propriété. Il déplore d'avoir été mal conseillé à l'époque de la mise en place de la carte communale.

Monsieur BELLARD confirme qu'en zone A et N, il existe une interdiction légale de construire une piscine. Il faut alors faire une zone U élargie autour des zones constructibles pour ne pas être confronté à ce genre de difficultés.

Monsieur le Président suggère à Monsieur LARTIGAU de se rapprocher de Claire BOUCHAREINC pour avoir des précisions sur ce sujet.

**La séance est close à 20h00.**